

DEC180257INS2I

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission**LA PRESIDENTE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°162795INS2I du 10 février 2017 portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Isabelle FANTONI, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Présidente du CNRS, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle FANTONI, demeure affectée au Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes (LS2N) – UMR6004 – Nantes.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Isabelle FANTONI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90